



Répartition par nationalité des actifs transfrontaliers de la France vers la Suisse, l'Italie, la Principauté de Monaco et l'Espagne

La Suisse représente de loin la première destination des travailleurs frontaliers à partir de la France. En 1999, elle accueillait 98 000 travailleurs frontaliers résidant en France (110 000 en 2005 et 134 000 en 2007). A l'instar du Luxembourg, elle propose des rémunérations très supérieures à celles pratiquées en France (de + 50% au double voire au triple sur dans certains secteurs).

La zone d'origine des travailleurs frontaliers côté français est très étendue : du nord de l'Alsace aux périphéries est de Lyon avec des pics de concentration dans le sud de l'Alsace (plus de 30000 personnes dans les zones d'emploi de Mulhouse, Saint Louis et Altkirch) à destination de Bâle, ainsi que dans les périphéries françaises de Genève (41 500 personnes en 1999, 75 000 aujourd'hui au Pays de Gex et en Haute Savoie) à la ville de Calvin. Le massif jurassien n'est pas en reste avec un franchissement de la frontière d'environ 15 000 personnes à destination des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de Vaud.

La part des citoyens suisses faisant partie des résidents côté français allant travailler en Suisse est globalement très faible à l'exception de l'extrême sud Alsace et du Genevois français. En 1999, ils représentaient respectivement 3% et 7% des zones d'emploi de Saint Louis et du Genevois français. Ce chiffre, resté plutôt stable dans le sud de l'Alsace (problématique de la langue allemande pour l'éducation des enfants qui constitue un frein réel pour les Suisses alémaniques) semble en forte hausse dans le Pays de Gex et dans le Genevois haut-savoyard, en particulier depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne qui autorise les Suisses à s'installer en tant que résidents permanents dans les pays de l'Union. Les citoyens helvétiques continuent ainsi à travailler dans leur pays, à des salaires entre 1,5 et 3 fois plus élevés que ceux pratiqués en France, tout en bénéficiant des prix du logement et de l'abondance relative du foncier de la partie française, ces derniers étant au moins 3 fois plus élevés côté genevois et le foncier n'était quasiment plus disponible dans le canton de Genève. Ce mouvement s'illustre par exemple par la proportion très élevée d'acquisitions immobilières dans la campagne française toute proche. A titre d'exemple, les Suisses frontaliers représentaient en 2004 56% des acquéreurs des maisons individuelles dans la communauté de communes du Genevois.

On note également une part non négligeable (11%) de travailleurs transfrontaliers résidant côté français et d'une autre nationalité. Ils correspondent pour une bonne partie aux personnels des organisations internationales de

Genève, très pourvoyeuses d'emploi et qui préfèrent, pour des raisons économiques et de possibilité plus étendue de l'offre, habiter en France.

L'Italie est une destination beaucoup moins prisée des travailleurs frontaliers côté français, géographie et économie obligent. Ils n'étaient en 1999 que 450 à prendre la direction de l'Italie, (1500 résidents frontaliers transalpins font le trajet dans l'autre sens) dont la majorité est concentrée sur le littoral, à cause des contraintes géographiques du massif alpin. Il est intéressant de noter qu'une partie très importante d'entre eux est de nationalité italienne, (58% dans la zone d'emploi de Menton, 42% dans celle de Nice) s'expliquant tout à la fois par le choix du cadre de vie de la Côte d'Azur d'une partie d'entre eux mais également par la double nationalité franco-italienne des autres, la nationalité italienne pouvant être transmise pendant plusieurs générations de parents à enfants, sans que ces derniers soient nés en Italie.

La Principauté de Monaco est le principal pôle d'emploi local, attirant 28 000 travailleurs frontaliers résidant en France, pour des raisons essentiellement liées au degré de rémunération proposée et au besoin en main d'œuvre de la ville-état. Les zones d'origine des travailleurs sont très localisées et se limitent principalement aux zones d'emploi de Menton et de Nice. Les Monégasques étant très peu nombreux (6000) ils sont naturellement peu représentés dans les flux de travailleurs à destination de la Principauté.

L'Espagne attire également un nombre très limité de travailleurs frontaliers résidant côté français. En 1999, ils étaient 1420 à y travailler, majoritairement concentrés dans les Pyrénées atlantiques (1066) et dans une moindre mesure dans les Pyrénées Orientales (271). Le reste du massif semble particulièrement étanche d'autant plus qu'il est dépourvu de pôle d'emploi majeur côté espagnol. Les flux en sens inverse étaient à cette même période à peu près équivalents mais ils semblent avoir diminué au profit des flux sortants. La part des Espagnols dans ce flux de travailleurs résidant côté français est particulièrement forte dans les extrémités de la chaîne pyrénéenne : ils représentent 36% du flux vers la Catalogne et même 70% de ceux vers le Pays basque espagnol. Ces proportions les plus élevées parmi les flux observés peuvent être liées aux choix résidentiel de la côte basque française (notamment Hendaye) mais également, selon toute vraisemblance, à l'instar de l'Italie, à un effet de double nationalité franco-espagnole ou de nationalité espagnole conservée par les descendants des émigrés installés côté français depuis plusieurs décennies.